

Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 23 avril 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012, Phase 2
Notre dossier : 312-00530
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

En prévision de la tenue des audiences dans le dossier mentionné en titre, Gaz Métro dépose les pièces révisées suivantes :

- Gaz Métro-6, Document 5 (nouveaux *curriculum vitae*)
- Gaz Métro-13, Document 1
- Gaz Métro-13, Document 4
- Gaz Métro 15, Document 9
- Gaz Métro 18, Document 2

Gaz Métro dépose également ses réponses à la Demande de renseignements n° 8 de la Régie, soit la pièce Gaz Métro-18, Document 12.

Nous déposons une liste révisée des pièces.

Par ailleurs, nous soulignons que monsieur Nicolas Crête remplacera monsieur Vincent Pouliot sur le panel des témoins de Gaz Métro relatif au développement des ventes (sujet 4 au calendrier d'audience). Le *curriculum vitae* de monsieur Crête est donc joint à la pièce Gaz Métro-6, Document 5. Est également joint à cette pièce le *curriculum vitae* de monsieur Sébastien Blais (panel du développement des ventes), tel qu'annoncé dans la lettre de planification d'audience du 10 avril dernier.

Ensuite, le 12 avril dernier, Gaz Métro informait la Régie qu'elle ne pouvait offrir monsieur Sylvain Clermont à titre de témoin dans le cadre des audiences à venir dans le dossier mentionné en titre.

Dans sa correspondance du 17 avril, UC indique qu'elle « espère toutefois que Gaz Métro offrira le témoignage de personnes qui seront en mesure de répondre à toutes les questions pertinentes relativement à l'administration des programmes, des budgets (et de leurs dépassements) du FEÉ au cours de sa dernière année d'existence ».

Gaz Métro souligne que le FEÉ, avant sa dissolution au 30 septembre 2012, était géré par une équipe sous la supervision d'une direction générale qui lui était propre, laquelle était chapeautée par un comité de gestion (Coge) institué sous l'égide de l'ancien mécanisme incitatif. Ainsi, dans la perspective des enjeux ciblés par la Régie dans sa décision D-2013-018 (par. 9), les personnes pouvant répondre aux questions pertinentes relatives à l'administration courante du FEÉ au cours de sa dernière année d'existence (concernant les programmes PC410 et PC440) sont messieurs Sylvain Clermont et Benoît Paillé. Or, suite à la dissolution du FEÉ, ces derniers n'ont pas intégré les effectifs de Gaz Métro. Bien que monsieur Ronald O'Narey ait joint les rangs de Gaz Métro, le rôle qu'il a préalablement occupé au sein du FEÉ (responsable des communications et des programmes sociocommunitaires) ne concernait pas la gestion courante des programmes PC410 et PC 440.

Ainsi, Gaz Métro souligne que les témoins annoncés dans sa lettre de planification d'audience du 10 avril dernier, et qui aborderont les sujets relatifs à l'efficacité énergétique, présenteront la preuve produite par Gaz Métro, sans toutefois pouvoir témoigner sur la gestion courante du FEÉ. Ces témoins pourront, le cas échéant, répondre aux questions pertinentes portant sur des faits dont ils auraient une connaissance personnelle, notamment, dans le cas de monsieur Vincent Pouliot, à titre de membre du Coge du FEÉ.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.